

À l'intention des médecins omnipraticiens concernés

085

Anomalie pour le paiement de certains forfaits d'inscription de l'EP 40 – Médecine de famille, prise en charge et suivi de la clientèle

La Régie vous informe qu'une anomalie est survenue en lien avec le paiement de certains forfaits d'inscription pour l'année 2017. Les taux de rémunération des annexes XII et XII-A n'ont pas été pris en compte dans le calcul des forfaits d'inscription prévus à l'article 4.00 de l'*Entente particulière relative aux services de médecine de famille, de prise en charge et de suivi de la clientèle* (40).

La Régie s'excuse des désagréments que cela pourrait vous occasionner. Les sommes manquantes seront versées lors du paiement du forfait d'inscription annuel de septembre 2018. Aucune action n'est requise de votre part.

c. c. Agences commerciales de facturation

15 juin 2018